

Arrêtés ministériels

A.M., 2006

Arrêté du ministre du Revenu en date du 16 juin 2006

CONCERNANT la nomination de deux membres du comité de placement en vertu de la Loi sur le curateur public.

VU la Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives (2005, c. 44), qui confie au ministre du Revenu la responsabilité d'appliquer les dispositions de la Loi sur le curateur public relatives à l'administration provisoire de biens à compter du 1^{er} avril 2006;

VU les articles 46, 76.1 et 77 de la Loi sur le curateur public, qui prévoient que le ministre du Revenu constitue un comité chargé de le conseiller en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective;

VU l'article 47 de cette loi, qui énonce que les membres du comité sont nommés pour un mandat d'au plus trois ans et que ces membres demeurent en fonction, à l'expiration de leur mandat, jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

VU l'article 48 de cette loi, qui énonce que les membres du comité ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

VU l'arrêté ministériel du 28 mars 2006 par lequel le ministre du Revenu a nommé messieurs Pierre Comtois et Michel Toupin membres de ce comité pour la période du 1^{er} avril 2006 au 30 mai 2006;

VU l'arrêté ministériel du 15 mai 2006 par lequel la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine a, conformément à l'article 46 de la Loi sur le curateur public, nommé ces personnes membres du comité chargé de conseiller le Curateur public en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective et ce pour un mandat de trois ans;

VU que cet arrêté pourvoit déjà à la rémunération et au remboursement des dépenses faites par les membres du comité de placement conseillant le Curateur public;

VU qu'il est souhaitable de synchroniser le mandat des membres du comité chargé de conseiller le ministre du Revenu en matière de placement des biens dont il assume l'administration collective avec celui des membres du comité chargé de conseiller le Curateur public aux mêmes fins;

EN CONSÉQUENCE, le ministre du Revenu arrête ce qui suit:

Nomme de nouveau monsieur Pierre Comtois, président-directeur général à Optimum gestion de placements inc. et monsieur Michel Toupin, gestionnaire principal à la Caisse de retraite de l'Université Laval, membres du comité de placement chargé de le conseiller, à compter des présentes et pour la période devant se terminer le 15 mai 2009.

Québec, le 16 juin 2006

Le ministre du Revenu,
LAWRENCE S. BERGMAN

46567

A.M., 2006

Arrêté numéro AM 2006-028 du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en date du 19 juin 2006

CONCERNANT la réserve à l'État d'un terrain nécessaire aux installations minières d'une mine laboratoire, MRC La Vallée-de-l'Or, circonscription foncière d'Abitibi

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,

VU l'article 17 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) prévoyant que cette loi vise à favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains, et ce, en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire;

VU le paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel le ministre peut, par arrêté, réserver à l'État tout terrain contenant des